

La BORNE PLATRE

La BORNE PLATRE reçoit tous les matériaux en plâtres issus de la déconstruction

LES ISOLANTS EN VRAC SONT STRICTEMENT INTERDITS DANS LA BORNE PLATRE

LE SIPOREX ou BETON CELLULAIRE N'EST PAS DU PLATRE ! IL DOIT ÊTRE DEPOSE EN DECHETS NON RECYCLABLES

EXEMPLES

- Plaques et carreaux
- Moulures
- Cloisons alvéolaires
- Dalles de plafond



Plâtre

FLUX DE PLÂTRE DE QUALITÉ 1 (FLUX PROPRES ET SECS)

Nouveau !

= Évolutions des consignes de tri du plâtre qualité 1

Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux Plâtre Qualité 1:

- Plaques de plâtre ou carreaux de plâtre constitués d'une âme de plâtre enrobée d'une feuille de carton y compris les plaques hydrofuges, plaques sandwich phoniques, etc.
- Produits moulés en plâtre non fibrés, tels que corniches, plinthes ou rosaces, par exemple, incluant, éventuellement, des parements cartonnés.
- Cloisons alvéolaires.
- Dalles de plafond en plâtre.
- Complexes de doublage d'isolation thermique / acoustique constitués de plaques de plâtre associées à un isolant tels que du polystyrène expansé, laines minérales ou mousse polyuréthane:
 - Le complexe de doublage doit être collé sur la plaque **Nouveau !**
 - Le volume de doublage ne peut représenter plus de 10% du volume de l'apport **Nouveau !**

Le flux Plâtre Qualité 1 peut comporter des revêtements de type :

- Papiers peints constitués de papier.
- Peinture.

Interdits



- Déchets dangereux.
- Matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (fibro-ciment, flocage, tresses, ...) **Nouveau !**
- Déchets inertes de tout type, y compris le béton cellulaire.
- Mélanges paille/plâtre, staff, stuc. **Nouveau !**
- Sacs de plâtre, sacs et seaux d'enduits et colle à base de plâtre.
- Briques plâtrières ou plâtrées.
- Plaques gypse cellulose, ciment, bois/ciment
- Plaques super-hydrofuges pour locaux très humides **Nouveau !**
- Moquette **Nouveau !**
- Faïence, revêtements rapportés de type pare-vapeur, revêtement vinyle, toile de verre, voile de verre ou à base de fibre de verre, tissu. **Nouveau !**

Indésirables*

- Rails, montants métalliques.
- Bois, plastique

* Accepté en quantité négligeable inférieur à 1% du flux

OCA BÂTIMENT

Révision #7

Créé 13 mai 2026 14:55:04 par Service Valorisation

Mis à jour 20 mai 2026 13:37:59 par Service Valorisation